



GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS
Multi-Activités

Présentation du GEMA 89

Les Rencontres du Pays Avallonnais

Samedi 11 Février 2023

Avallon



Qu'est qu'un Groupement d'Employeurs ?

Il s'agit d'un dispositif permettant aux structures adhérentes de se regrouper afin de bénéficier de la mise à disposition de personnel.

L'objectif est de partager l'emploi pour répondre à des besoins en temps partiels, ponctuels ou saisonniers récurrents.

On parle ici d'une relation tripartite entre le salarié, l'organisme adhérent et le groupement d'employeurs.

Adhérents

Associations
Collectivités

Mise à
disposition

Adhésion

Salariés

CDI / CDD
Apprenti

GEMA 89
Employeur Unique

Contrat de
travail

Qui sommes-nous ?

Le Groupement d'Employeurs Multi Activités de l'Yonne est une association Loi 1901.

Le GEMA89 est né de l'initiative de Profession Sport Yonne et du Comité Départemental Olympique et Sportif, en 2014.

Notre objectif est de créer et de pérenniser des emplois locaux.

Les projets sont réalisés en co-construction avec les adhérents et en complémentarité des acteurs du territoire.

A destination de qui ?



Associations



Collectivités
Territoriales



Etablissements
Publics

Quelques exemples de domaines dans lesquels peut intervenir le GEMA 89:

Sport



Administratif

Formation



Culture
Animation

Santé



Loisirs

Chiffres du GEMA 89

STRUCTURES
ADHÉRENTES

160

950K

EUROS DE
BUDGET ANNUEL

SALARIÉS DONT
27 ÉQUIVALENT
TEMPS PLEIN

38

14

ÉLUS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

NOS OBJECTIFS

Informer
sur les modalités
d'emploi

Accompagner dans
le montage du
projet

Développer l'emploi
dans les zones
rurales

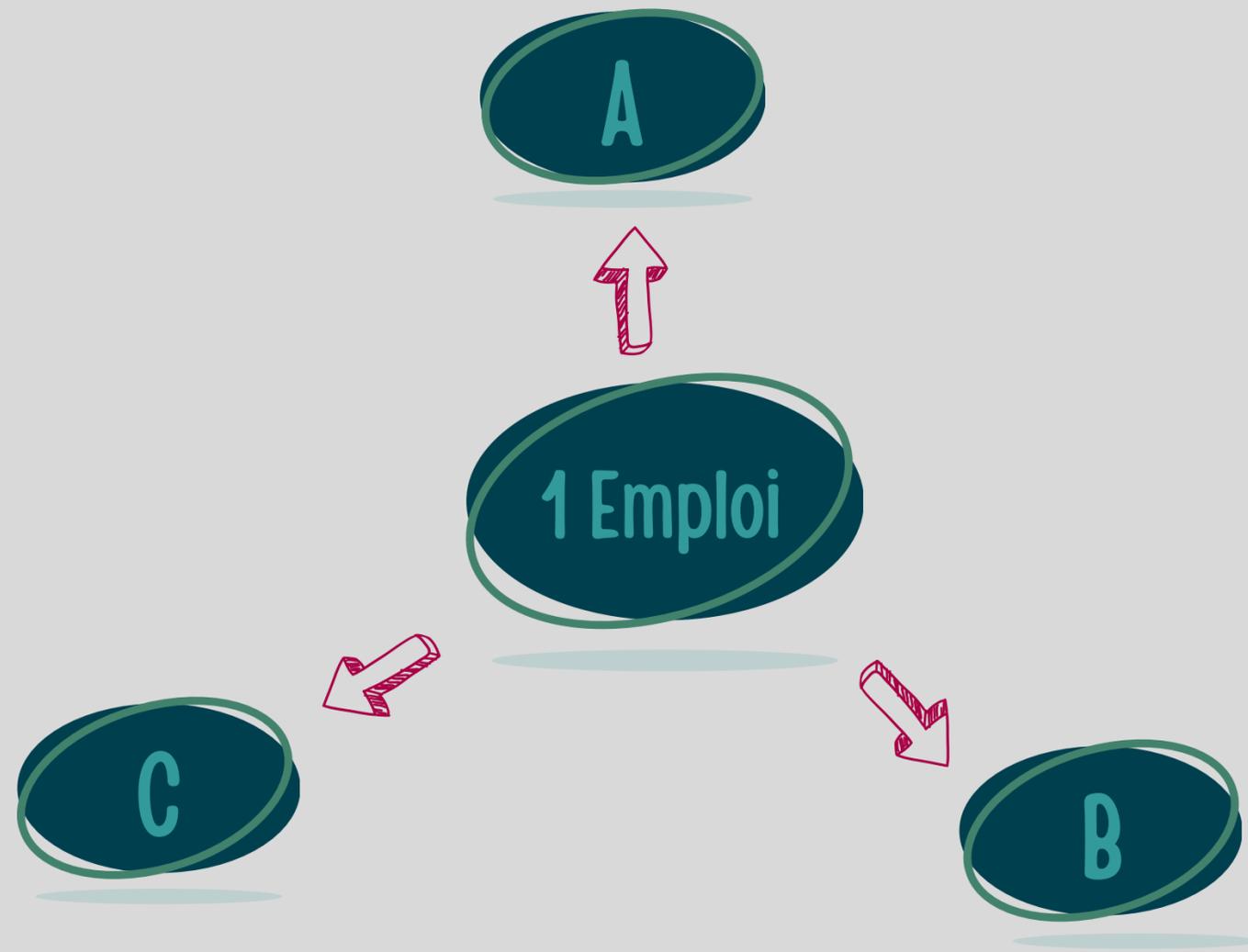
Rechercher les
informations
adaptées à vos
structures

Mutualiser par un
partage du temps de
travail

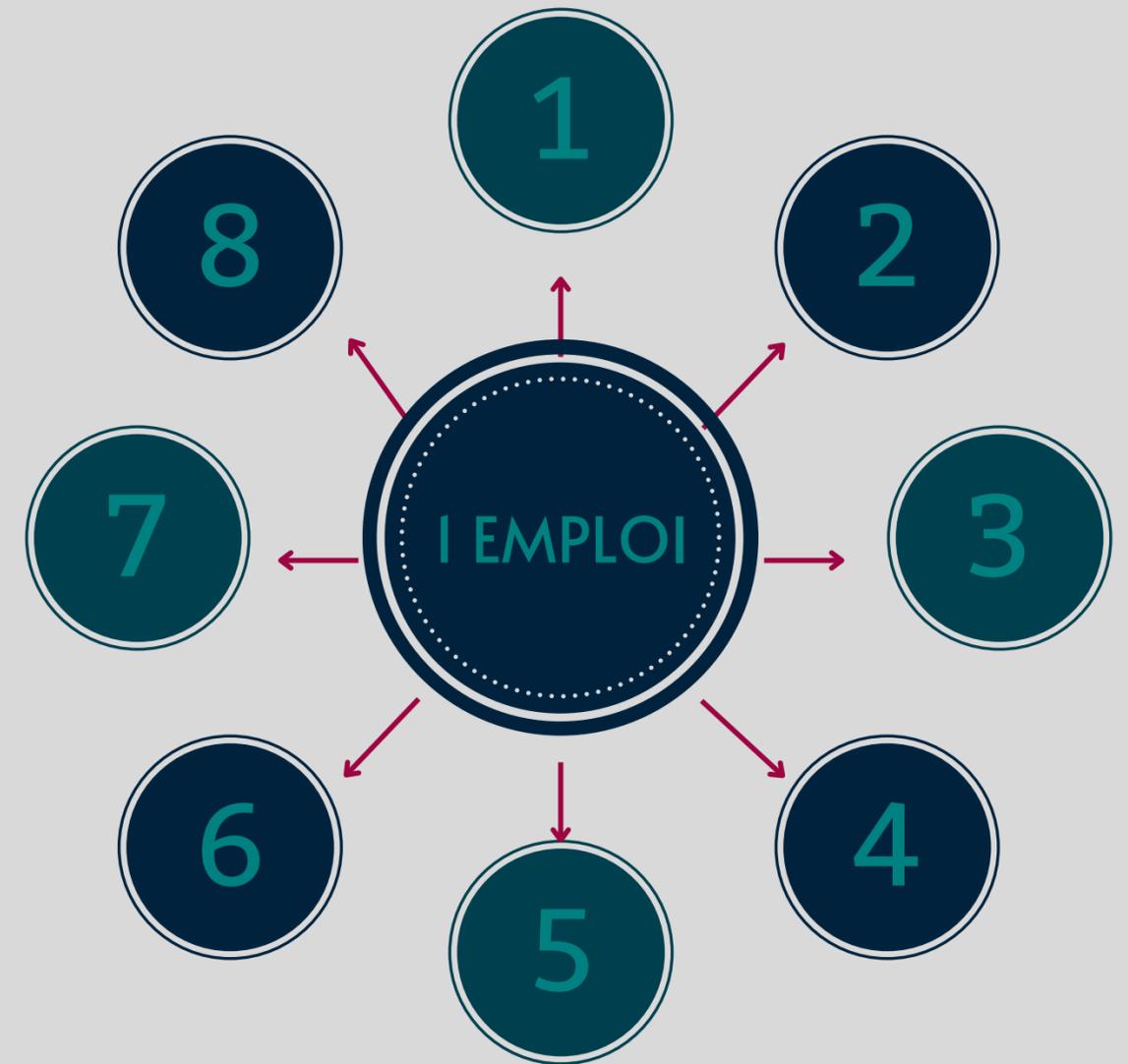
Pérenniser les
postes des salariés

Comment ça fonctionne ?

Emploi Partagé

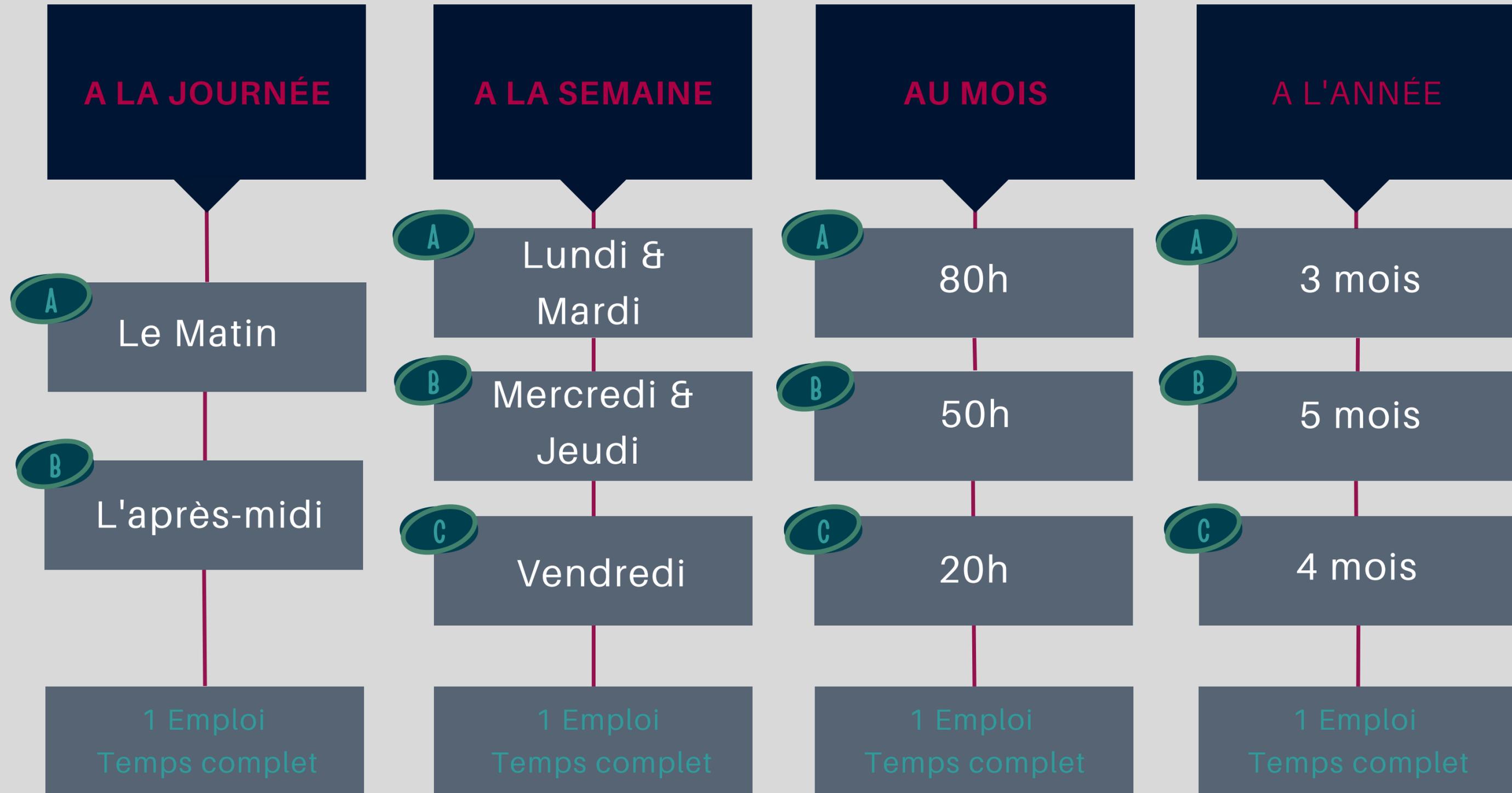


Emploi Morcelé

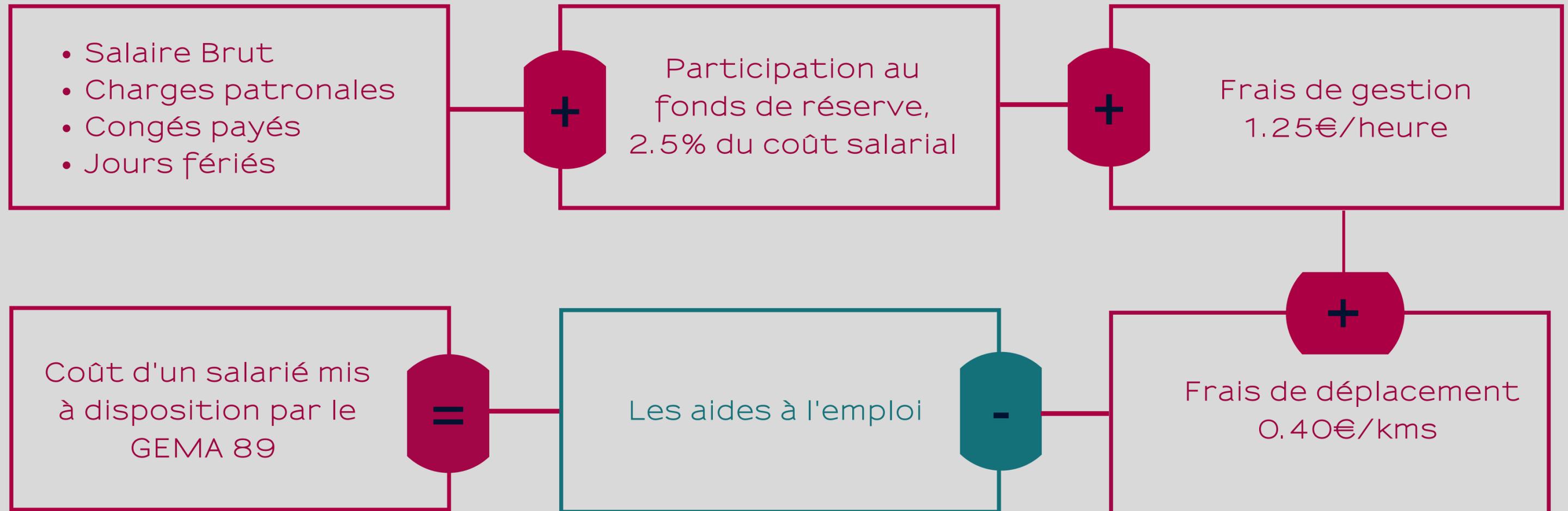


L'emploi partagé

Le GEMA 89 s'adapte



Les éléments de la facturation pour un emploi partagé



Avantages pour les parties-prenantes

1 Pour les Adhérents

- Faciliter la gestion de l'emploi en se déchargeant des tâches RH
- Avoir une ressource d'aide et de conseil dans la gestion
- Bénéficier d'aides à l'emploi
- Développer son activité progressivement
- Contribuer au maintien des postes dans les structures

2 Pour les Salariés

- Avoir un unique contrat de travail avec une seule fiche de paie
- Faciliter l'accès à la formation
- Consolider son emploi pour des contrats en CDI
- Accompagner le projet professionnel.

3 Pour le Territoire

- S'inscrire dans une politique durable de l'emploi
- Maintenir et créer de l'emploi sur le territoire
- Structurer les filières du sport, de l'animation, de la culture
- Valoriser les ressources humaines locales
- Renforcer le projet de territoire.

Un outil au service de l'emploi local

Nous contacter !

 03.86.52.53.10

 contact@gema89.fr

 10 avenue du 4ème R.l.
89000 Auxerre

 @gema89

 @gema-89

Nos Partenaires



Prenons le cas d'un éducateur sportif
appartenant au groupe 3
de la convention collective nationale du sport (CCNS)

Temps de travail conventionné sur 1 mois	Masse Salariale	Frais du GEMA 89	Total pour 1 mois
1/2 temps	1 185 €	125 €	1 310 €
1/3 temps	785 €	85 €	870 €
1/4 temps	595 €	65 €	660 €